

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE 590

Siège : JP Andreeae 9 avenue de la Gare – 33740 ARES

Tel : 05 56 60 87 78 e-mail : %6a%70%61%6e%64%72%65%61%65%40%61%6f%6c%2e%63%6f%6d

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 13 décembre 2003

Présents: J.Paul ANDREEAE – Martine ANDRIEUX - Dominique AUBER – Philippe AUBISSE – Pierre-Yves BAUGIER – Marie-France BROSSARD – J.Marie BROSSARD - J.Jacques CARAYON – Mélanie CHAMBOLLE - Renaud CHAMBOLLE – Claude CORBIERE – René CORDEAU – Perrine DARROUX – Damien DUBEDAT – J.Marie DUCAMIN – Luc FREDEFON – Gaylor GABARROU – J.Pierre GONNET - J.Claude GORRY – Hervé GROLEAU - Cédric HOLLIER – Gilbert LUTARD - Annick MACHENY – Richard MACHENY – Françoise MERCE – Roger SOUCHET - Henri URBAIN – J.Georges UTHURALT – Gael VUILLEFROY

Représentés: Benoît CARAYON – Jean-Marie CARAYON – Jacques CAZENEUVE – Henri CONFOULAN – Pierre COUTURON – Mélanie DARROUX - Claude PATANCHON – Elisabeth TRICOTTET – François VOISIN

Le président J.Paul Andreeae remercie l'assemblée d'être venue si nombreuse, près d'une trentaine, en cette période de l'année qui incite peu à penser aux loisirs nautiques. Il remercie aussi Robert Dupuch président du club nautique d'Arès de nous accueillir dans ses locaux.

Il rappelle les différents points à l'ordre du jour.

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

L'AS590 compte, à ce jour, 54 membres et 44 bateaux. La liste est à la disposition de ceux qui la souhaitent et consultable sur internet.

Etant donné la modicité de l'adhésion, un minimum de frais a été engagé (papeterie, frais postaux et journal officiel). Le trésorier René Cordeau précise que l'AS590 dispose de 516,82 € au 13/12/2003.

RESPECT DE LA JAUGE

Deux interprétations des décisions prises en janvier 2003 étaient apparues :

1) La rédaction de la jauge du 25 janvier 2003 est une reformulation de la jauge originelle en formalisant des côtes techniques de fabrications reprises sur les plans de Christian Maury, sans que cela soit une nouvelle jauge. Un délai de deux saisons était accordé aux propriétaires de voiles non conformes achetées avant le 25/01/03, pour se mettre en conformité.

2) Une nouvelle version de la jauge a été mise en place au 25/01/2003, les voiles conformes à la jauge antérieure avec une exploitation du non-dit par les voiliers sont considérées comme conformes.

Dans le cas où la majorité des participants se range à la première interprétation, il leur est demandé s'ils sont d'accord pour mettre fin dès maintenant à la période de tolérance. Un vote favorable obligera des propriétaires à engager des frais de recoupe de leurs voiles.

La double question est posée à l'assemblée :

C'est l'interprétation considérant qu'il n'y a pas eu de nouvelle jauge qui est retenue à l'unanimité moins une voix.

Renaud Chambolle explique son vote : un acheteur de bateau d'occasion avec des voiles non conformes se verrait disqualifié en régates alors que sa bonne foi est indiscutable.

La fin anticipée de la période de tolérance est votée à l'unanimité moins quatre voix.

Luc Frédefon explique son vote et celui des personnes qu'il représente : Il était prévu en janvier deux saisons de tolérance, il n'y a pas de raisons de revenir sur cette décision.

L'assemblée a donc décidé qu'il n'y a qu'une seule version de la jauge et que c'est celle rédigée le 25 janvier 2003. Dorénavant toutes les voiles utilisées pour la régate doivent s'y conformer sans exception.

Afin d'éviter que des personnes de bonne foi achètent des voiles d'occasion non conformes il est demandé à tous les membres de l'association de relayer le plus possible cette information.

Pour répondre à Luc Frédefon, nul n'ignore ici que des calomnies présentaient la tolérance comme une manœuvre de l'association visant à favoriser certains de ses membres.

Cédric Hollier se fait le porte parole de Christophe Ploux qui demande que soient considérées comme conformes à la jauge la modification du tableau arrière de la coque et l'utilisation d'un gouvernail d'un autre type.

Cette acceptation nécessiterait une modification de la jauge.

Bien qu'il ne soit pas apparu d'avis favorables au cours de la discussion qui a suivi, la question sera traitée lors d'une assemblée de gestion de la jauge. En effet Les statuts prévoient que la jauge ne peut être remise en cause qu'à l'occasion d'une assemblée réunie dans ce but.

CALENDRIERS

Le calendrier des régates et courses du bassin d'Arcachon est joint en annexe.

Une journée de contrôle de jauge des voiles sera organisée en début de saison, la date sera communiquée dès qu'elle sera fixée.

Une autre séance de contrôle de jauge des voiles aura lieu lors des championnats d'Aquitaine.

Les dates des ballades en groupe seront fixées ultérieurement, en particulier "Naviugons ensemble" organisé par le Club Nautique d'Arès.

La course en solitaire SOLO 590 se courra à nouveau en 2004, une participation nombreuse est attendue.

LE GRAND RASSEMBLEMENT

En 2004, tous les 590 du bassin et d'ailleurs sont invités à se rassembler sur le banc de Bernet :

Le dimanche 1er Août à 12h30

Si les conditions météo s'annonçaient trop défavorables, cette date pourrait être décalée

LE TRANSFERT DE COMPETENCE

Il est apparu prématué de déterminer dès maintenant quand et comment se dérouleront ces séances.

Quelques régatiers aguerris sont déjà pressentis pour faire les professeurs. Les adhérents de l'AS590 seront informés de l'avancement de l'organisation.

MASTER 590

Pour cette première saison le MASTER 590 a été très discret, les champions n'en sont pas moins incontestables et remarquablement brillants.

Le président de l'AS590 a remis solennellement à l'équipage MACHENY le superbe trophée 2003 : une copie en réduction de TUAMOTU, leur bateau, dans une bouteille. (Petit chef-d'œuvre de minutie réalisé par Franck Hollier)

La réunion a été cloturée par un somptueux punch de Jean-Georges Uthuralt accompagné de friandises préparées par Renée Jouanin.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Paul ANDREAE

Jean-Georges UTHURALT